FLASH INFO

EDITION SPÉCIALE

CCAS : Défaut d'EPI

Le courrier d'interpellation du syndicat FO-CCAS :

Le syndicat FO-CCAS a été alerté par des agents du CCAS qui pour certains n'ont pas de tenues professionnelles depuis plus d'un an.

Après plusieurs demandes en instance de notre syndicat et devant l'urgence de la situation, FO-CCAS a saisi la collectivité via une alerte FSSSCT.

Au vu du caractère récurrent du sujet et de sa sensibilité, le CCAS a déployé les ressources nécessaires pour traiter cette alerte.

M. Henri de LAGOUTINE
Président de la FSSSCT

Dossier suivi par : Marie-Pierre Pech : 05.81.91.77.76

Charef Razali : 05.81.91.77.74

Toulouse, le 18 septembre 2025

Objet : Alerte FSSSCT : défaut d'EPI dans les établissements pour personnes âgées du CCAS

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une situation préoccupante concernant les tenues professionnelles des agents exerçant leurs missions au sein des établissements pour personnes âgées du CCAS. En effet, ces agents nous ont alerté sur le fait qu'ils ne disposent pas de tenues professionnelles en état correct : à ce jour, plusieurs établissements n'ont pas reçu la dotation demandée depuis plus d'un an. Certains agents sont contraints d'acheter eux même leurs vêtements de travail afin de pouvoir exercer leurs missions dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Pour notre organisation syndicale cette situation est inacceptable : les agents doivent disposer de leurs équipements professionnels conformément à leurs droits ainsi qu'aux obligations de l'employeur en matière d'hygiène de santé et de sécurité au travail.

Lors de l'instance du 11 juillet 2024, la procédure de dotation de commande et de réception des tenues professionnelles a été validée. Nous avions souligné l'importance du respect de cette procédure tant pour la protection des agents que pour le service rendu aux usagers.

Quelle image du service public donnent ces agents qui travaillent avec des tenues tachées voir déchirées ?

Force est de constater qu'aujourd'hui cette procédure n'honore pas les délais et la dotation prévue.

Nous vous demandons donc de bien vouloir faire le nécessaire pour régulariser cette situation dans les meilleurs délais afin de garantir à l'ensemble de ces agents l'accès aux équipements professionnels qui leur sont dus.

Dans l'attente de votre réponse et d'une action diligente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général FO TM

Nicolas REFUTIN

Copie à :

Nadège GRILLE - Directrice Générale du CCAS

Jean-Michel SENDRA – Directeur Général Adjoint du CCAS

Thierry BEDET – Directeur RH du CCAS

Denis CUTULIC - Chargé de Prévention du CCAS

Marion MARCAULT - Secrétaire FSSSCT

Le courrier de réponse rassurant du CCAS :

En réaction, le CCAS a rapidement formulé une réponse rassurante, s'engageant à gérer l'urgence de la situation en régularisant la gestion des stocks et en garantissant la livraison des dotations demandées avant la fin de l'année.

Notre syndicat travaille le sujet des EPI depuis plus d'un an en collaboration avec le préventeur. Il en est ressorti la rédaction d'une procédure actée lors de l'instance du 11 juillet 2024.

À travers ce courrier, le CCAS prend l'engagement auprès de notre syndicat que cette procédure soit enfin fonctionnelle et respectée par tous.

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
MAIRIE DE TOULOUSE

Toulouse, le 12 octobre 2025

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Thierry Bedet
T. : 05 67 72 84 66
thierry.bedet@ccas-toulouse.fr
TB/NG/2025/

Monsieur Nicolas REFUTIN
Secrétaire Général
Syndicat Force Ouvrière

Objet : Réponse à votre Alerte FSSSCT du 18 septembre 2025.

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 18 septembre dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur les difficultés rencontrées par certains établissements pour personnes âgées du CCAS concernant l'approvisionnement en Équipements de Protection Individuelle (EPI) et tenues professionnelles.

Ce dysfonctionnement, impactant directement les conditions de travail des agents, a été pris très au sérieux. Dès réception de votre alerte, j'ai immédiatement mobilisé les services compétents afin de dresser un état des lieux précis de la situation. Les premiers éléments recueillis confirment effectivement des retards de livraison dans plusieurs établissements, notamment celui des Minimes. Pour les établissements non dotés des commandes urgentes ont été passées au Groupement de Coopération Sanitaire dans l'attente de celles passées auprès du prestatire qui seront livrées avant la fin de l'année.

Consciente de l'importance de garantir à chaque agent les équipements nécessaires à l'exercice de ses missions dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité, une consolidation des stocks est actuellement en cours en lien avec le préventeur. L'objectif est de rétablir sans délai une situation conforme aux engagements pris lors de l'instance du 11 juillet 2024, et de veiller au respect strict de la procédure de dotation validée à cette occasion.

Je vous informe que les résultats de cette évaluation ainsi que les mesures correctives engagées vous seront communiqués d'ici la mi-novembre.

Je vous remercie encore pour votre vigilance et votre engagement constant en faveur de la qualité des conditions de travail des agents du pôle personnes âgées. Soyez assuré que nous mettons tout en œuvre pour rétablir une situation conforme aux exigences de sécurité et de dignité professionnelle. C'est collectivement, dans un esprit de dialogue et de responsabilité partagée, que nous pourrons garantir aux agents les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions essentielles auprès des usagers.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du C.C.A.S
De Toulouse et par délégation
La Directrice Générale,

Nadège GRILLE

CCAS de la Mairie de Toulouse – 2 bis rue de Belfort – BP 70413 - 31004 Toulouse cedex 6
05 67 72 85 85 - www.toulouse.fr/web/social/centre-communal-d-action-sociale

Vous avez une question ? N'hésitez pas à nous contacter !

Adresse : 7 avenue PARMENTIER
31200 – TOULOUSE

Métro : Ligne B - Station CANAL du MIDI

Téléphone : 05.81.91.77.33

Mail : fo.tm-ccas@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.fo-toulousemetropole-ccas.com
Facebook : @toulousemetropole
Instagram : fotmccas

FOTMCCAS